

Lycée du département du Gard.

Numéro d'inventaire : 1983.00211

Auteur(s) : J.B. Dubois

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Période de création : 1er quart 19e siècle

Date de création : 1800

Description : Ensemble de feuillets imprimés non reliés formant livret. La première page porte un en-tête allégorique.

Mesures : hauteur : 246 mm ; largeur : 203 mm

Notes : Ce "Lycée du Gard" est une "Société libre des sciences et des arts, établie dans la ville de Nîmes par arrêté du Préfet du 3 messidor an 9", regroupant divers savants et lettrés du département (Sorte d'Académie). Il comprend 6 sections: économie politique et agriculture; commerce, manufactures, arts & métiers; sciences mathématiques; sciences physiques; philosophie et belles-lettres; beaux-arts. Ce document annonce la création du "lycée", donne la liste des membres nommés et détaille le règlement. Cette société a pour Président J.B. Dubois, préfet du Gard, et compte parmi ses membres associés les 3 consuls et Chaptal, ministre de l'Intérieur. Conservation: voir boîte enseignement masculin.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Université

Niveau : Supérieur

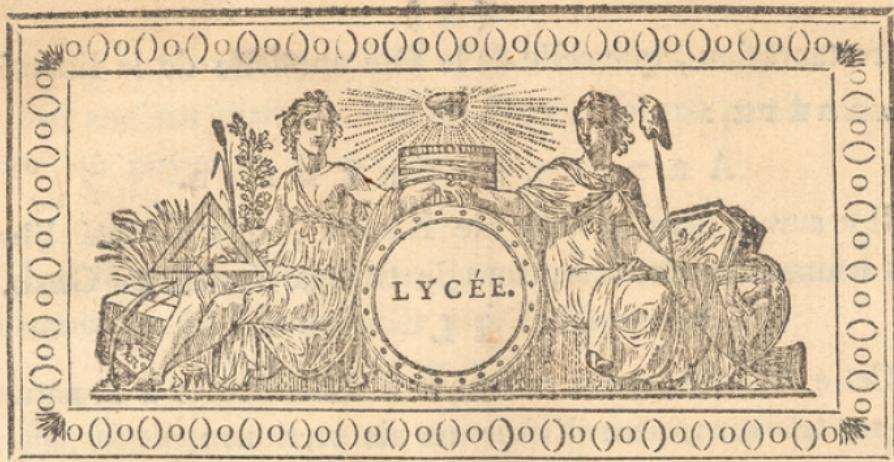
Nom de la commune : Nîmes

Nom du département : Gard

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 16

Lieux : Gard, Nîmes



LYCÉE DU DÉPARTEMENT DU GARD.

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU GARD,

Considérant que les sciences, les lettres et les arts manquent encore, dans le département, d'une association dont les efforts puissent en accélérer les progrès;

Que le chef-lieu du Gard renferme les plus beaux monumens de l'antiquité, et s'est toujours distingué par son amour pour les arts;

Que l'Académie de Nismes, l'une des plus anciennes de l'europe, (fondée par lettres-patentes en 1682) qui comptoit l'illustre Séguier parmi ses membres, contribuoit beaucoup à entretenir et à propager une émulation précieuse;

Qu'on ne peut choisir une époque plus convenable pour

(2)

sa restauration, que celle de la fête annuelle de la liberté;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Il y aura, dans la ville de Nismes, une Société libre des sciences et des arts, sous le titre de LYCÉE DU GARD.

I I.

Cette Société, conformément à l'étendue et à la nature de ses travaux, sera divisée en six sections :

La première comprendra l'économie politique et l'agriculture ;

La deuxième, le commerce, les manufactures, les arts et métiers ;

La troisième, les sciences mathématiques ;

La quatrième, les sciences physiques ;

La cinquième, la philosophie et les belles-lettres ;

La sixième, les beaux-arts.

Les sections ne seront pas toutes composées du même nombre de membres ; chacune d'elles sera plus ou moins nombreuse en raison des occupations habituelles et des connaissances des membres qui auront été choisis.

I I I.

La société sera composée de membres ordinaires et d'associés.

Tous les Citoyens nés ou résidant dans le département, qui se sont distingués dans les sciences, les lettres ou les arts, pourront être membres ordinaires.

Lorsqu'un citoyen aura été admis parmi les membres ordinaires, la cessation de résidence dans le Gard, ne lui fera rien perdre de ses droits.

(3)

I V.

Les anciens académiciens de Nismes feront partie nécessaire du noyau de la Société.

V.

Les membres ordinaires pourront être au nombre de soixante : celui des Associés sera indéterminé.

V I.

En conséquence, sont nommés pour former le noyau de la Société :

P R E M I È R E S E C T I O N.

Économie politique et Agriculture.

Les Citoyens

ALISON, *ancien académicien.*

CASIMIR-FORNIER, *maire de Nismes.*

D E U X I È M E S E C T I O N

Commerce, Manufacture, Arts et Métiers.

Les Citoyens

EYMAR.

LOUIS MAIGRE.

CLAUDE VERDIER.

T R O I S I È M E S E C T I O N.

Sciences mathématiques.

Les Citoyens

CHABAUD-LATOUR, *tribun;*

GRANGENT, *ingénieur en chef du département;*